

La traduction comme enjeu de pouvoir

Approches socio-politiques d'une pratique culturelle (xvie- xxe siècle)

Sébastien Schick

DANS **HYPOTHÈSES** 2017/1 20 , PAGES 315 À 324
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA SORBONNE**

ISSN 1298-6216

DOI 10.3917/hyp.161.0315

Date de mise en ligne : 27/11/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-hypotheses-2017-1-page-315?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La traduction comme enjeu de pouvoir

Approches socio-politiques d'une pratique culturelle (XVI^e-XX^e siècle)

SÉBASTIEN SCHICK*

En 1684, le juriste Jean Heiss est chargé de la traduction en français des traités de Westphalie signés quarante ans plus tôt. La commande vient du roi de France lui-même, et elle a pour but de répondre aux critiques provoquées par la politique des chambres de réunion, par laquelle Louis XIV continuait son projet de conquête en annexant, sous couvert de légalité, des territoires frontaliers du royaume. Or c'est précisément dans les choix du traducteur que se situe la force de propagande politique du projet. Ainsi Jean Heiss choisit-il par exemple de ne pas traduire le terme de *superioritas* par un terme unique. Lorsque le texte évoque celle des princes allemands, Heiss choisit le terme « supériorité ». Lorsqu'il s'agit des terres que le roi de France a acquises en vertu de ce même traité, notamment les régions alsaciennes, il traduit en revanche le même terme par « souveraineté »¹. Par ce choix, c'est donc à la fois le pouvoir du roi qui est dit symboliquement, et sa prétention à disposer de la pleine souveraineté sur toutes ses terres qui est établie de manière performative.

Ce dossier, qui est le fruit d'une rencontre ayant eu lieu, en juin 2016, entre des doctorants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et du European University Institute (EUI) de Florence, a pour but de pointer les enjeux de pouvoir qui se cachent derrière les phénomènes de traduction. Pour le dire autrement, il s'agit de se concentrer sur la manière dont l'acte de traduire

* A soutenu, en novembre 2015, à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne une thèse intitulée « Des liaisons avantageuses. Action des ministres, liens de dépendance et diplomatie anglaise dans le Saint-Empire romain germanique (années 1720-1750) », thèse réalisée sous la direction de Christine Lebeau (université Paris 1) et d'Arndt Brendecke (université Ludwig-Maximilian de Munich).

1. G. BRAUN, *La Connaissance du Saint-Empire en France, 1643-1756*, Munich, 2010, p. 316 ; pour plus de précision : « Les traductions françaises des traités de Westphalie (de 1648 à la fin de l'Ancien régime », 17^{ème} siècle. *Bulletin de la Société d'étude du XVIII^e siècle*, 190-1 (1996), p. 131-155.

s'insère toujours, et inévitablement, dans une lutte de pouvoir au sein de différents champs. La traduction apparaît alors comme une prise de position d'agents, qui se trouvent en concurrence les uns par rapport aux autres.

Vers une historicisation du phénomène de la traduction

Cette proposition prend racine dans le profond renouvellement historiographique qu'ont connu, depuis une dizaine d'année, les études consacrées aux phénomènes de traduction. Ces derniers furent longtemps l'apanage des études littéraires, récemment encore de ce que l'on a appelé les *translation studies*, qui ont pour objet d'interroger la traduction comme une technique de transposition d'un ensemble de signes linguistiques d'une langue vers une autre : ces études ont donc pour objet la pratique très concrète des traducteurs, le but étant d'analyser la démarche et les méthodes permettant de parvenir à ce que l'on pourrait appeler une « bonne » traduction². Cette approche ne fut, du reste, pas toujours anhistorique, dès lors qu'il est apparu que ces techniques, mais aussi la représentation que l'on pouvait avoir de la « bonne traduction » changèrent au fil du temps. Ainsi, Horace discutait-il déjà de ce que devait réaliser le *fidus interpres*, pris dans la tension entre une traduction mot à mot et une restitution générale de l'esprit du texte, et jusqu'au XIX^e siècle au moins, traduire consistait le plus souvent en un ensemble de pratiques de réécritures et de réappropriations, de coupes et d'ajouts, qui apparurent inacceptables au cours du XX^e siècle seulement³.

En historicisant les pratiques et les objectifs des traducteurs, il est toutefois apparu que la traduction n'est jamais seulement une opération mettant en jeu un simple « texte », c'est-à-dire un ensemble clos de signes qu'il s'agirait de bien retranscrire d'une langue dans une autre, comme le supposait parfois une approche « internaliste » de la traduction. Depuis quelques années, les nouvelles approches de l'histoire culturelle, qui s'étaient d'abord données pour but d'analyser les phénomènes de circulation des textes en Europe⁴, per-

2. En guise d'introduction : *The Translation Studies Reader*, L. VENUTI dir., New York, Londres, 2000.

3. Voir par exemple *Pratiques de traduction au Moyen Âge / Medieval translation practices. Actes du colloque de l'université de Copenhague, 25-26 octobre 2002*, P. ANDERSEN dir., Copenhague, 2004 ; sur la Renaissance : G. P. NORTON, *The Ideology and Language of Translation in Renaissance France and their Humanist Antecedents*, Genève, 1984.

4. Les recherches portant sur la « République des lettres » s'appuyèrent en partie sur ce type de phénomènes de circulation : voir par exemple F. OZ-SALZBERGER, « The Enlighten-

mirent de rompre avec la conception parfois simpliste d'une ancienne histoire des idées qui cherchait à détecter, à travers les traductions, les moments de « découverte » des textes dans de nouveaux espaces linguistiques ou culturels. Cette nouvelle historiographie a surtout rappelé avec force que la traduction met toujours en jeu, non pas seulement deux langues, mais deux cultures : au-delà du problème des intraduisibles, la traduction suppose d'être adaptée à un nouveau système de normes, de valeurs ; le texte suppose donc toujours d'être « interprété » par un traducteur qui s'inscrit inévitablement dans une culture, un environnement social et religieux, un champ précis de l'édition, et qui s'adresse à un public particulier. La traduction ne se réduit donc jamais à une simple question technique et textuelle : elle est aussi le résultat de décalages, d'incompréhensions, et elle suppose, au-delà du simple aspect langagier, la transcription du texte d'un monde culturel, intellectuel et social dans un autre.

Ainsi appréhendée, la traduction pouvait alors devenir le lieu d'observation d'enjeux socio-culturels bien plus généraux. Si de ce fait, comme l'explique Michel Espagne, tout « transfert culturel » peut être considéré comme une forme de traduction⁵, les traductions pouvaient devenir, à l'inverse, un objet central des analyses de transferts culturels, dans la mesure où elles permettent d'observer ce qui peut ou non être compris par une autre culture, ce qui demande une adaptation, ce qui ne peut être assimilé, etc.⁶ Cette proposition permettait alors, d'une certaine manière, de retrouver le sens premier du terme « traduire » à l'époque moderne, c'est-à-dire, selon les différentes versions du *Dictionnaire de l'Académie française*, entre 1694 et 1932, « transférer d'un lieu à un autre⁷ ». Cette historiographie invite, surtout, à retenir une définition à la fois restrictive et large de la traduction, que nous comprendrons comme l'ensemble des pratiques de transposition d'un énoncé en un autre, et qui implique un changement de langue⁸. Restrictive dans la mesure où nous nous concentrons sur les phénomènes mettant en

ment in translation : regional and european aspects », *European review of history : revue européenne d'histoire*, 13-3 (2006), p. 385-409.

5. M. ESPAGNE, *Les Transferts culturels franco-allemands*, Paris, 1999, p. 8.

6. Rappelé dans A. THOMSON et S. BURROWS, « Introduction », dans *Cultural transfers : France in Britain in the Long Eighteenth Century*, ID. et E. Dziembowski dir., Oxford, 2010, p. 1-15, ici p. 13-14 (Studies on Voltaire & the Eighteenth Century).

7. Pour la première édition : *Dictionnaire de l'académie française. Dédié au roi*, Paris, 1694, vol. 2, p. 583.

8. Nous suivons ici les propositions très larges retenues dans le cadre du projet ANR-DFG Transnat, codirigé par Hans-Jürgen Lüsebrink, York-Gothart Mix et Christophe Charle.

jeu les langues au sens strict, et non certaines formes symboliques, comme les rituels, qui elles aussi doivent être « traduites ». Large, cependant, dans le sens où cette définition permet d'intégrer l'ensemble de ces processus de transcription qui dépassent la simple question linguistique.

Nous prenons ainsi la suite d'historiennes comme Fania Oz-Salzberger ou Ann Thomson qui jetèrent définitivement, il y a une dizaine d'années, les bases d'une histoire globale de la traduction, située au croisement d'une histoire des circulations, des transferts et des réappropriations⁹. Un article important de Peter Burke, en 2007, résume la manière par laquelle l'interrogation sur la traduction a pu s'élargir jusqu'à devenir un objet d'étude très général du monde social et culturel qui se cache derrière cette pratique intellectuelle et éditoriale : « Qui traduit ? avec quelles intentions ? quoi ? pour qui ? de quelle manière ? avec quelles conséquences¹⁰ ? »

La traduction comme « action » : acteur, stratégie et enjeux de pouvoir

Le programme de recherche proposé par Peter Burke a permis de déplacer le regard depuis le texte et la technique de traduction, vers l'acteur – celui qui traduit, qui édite, celui qui ordonne l'opération –, sa décision de traduire, et les objectifs qu'il poursuit. Notre dossier s'appuie sur cette proposition et sur cette nouvelle historiographie tout en en déplaçant quelque peu l'accent principal. En effet, si l'acte de production d'un texte se comprend toujours dans un contexte intellectuel, social et politique, dans lequel il joue un certain rôle, alors la traduction, en tant qu'elle est toujours une forme de « réécriture », s'insère dans un contexte différent, si bien que le rôle qu'elle y joue l'est nécessairement lui aussi.

Pierre Bourdieu fut peut-être le premier à insister sur ce point. En évoquant non pas seulement la traduction mais plus largement les « conditions sociales de la circulation internationale des idées », il rappelait ainsi que :

[...] le transfert d'un champ national à un autre se fait à travers une série d'opérations sociales : une opération de sélection (qu'est-ce qu'on traduit ?

9. En plus des travaux déjà cités, voir : F. OZ-SALZBERGER, *The Enlightenment : Scottish Civic Discourse in Eighteenth-century Germany*, Oxford, 1995 ; *The Enlightenment in Scotland. National and International Perspectives*, A. THOMSON et J.-F. DUNYACH dir., Oxford, 2015.

10. *Who translates ? With what intentions ? What ? For whom ? In what manner ? With what consequences ?* P. BURKE, « Cultures of translation in early modern Europe », dans *Cultural Translation in Early Modern Europe*, ID. et R. PO-CHIA HSIA dir., Cambridge, 2007, p. 11.

qu'est-ce qu'on publie ? qui traduit ? qui publie ?) ; une opération de marquage [...] à travers la maison d'édition, la collection, le traducteur et le préfacier [...] ; une opération de lecture enfin¹¹.

Or ces trois opérations sont le lieu de luttes de classement, à l'intérieur de différents champs. Choisir de publier tel texte plutôt que tel autre, c'est donc toujours aussi prendre position à l'intérieur du champ éditorial, du champ intellectuel, du champ politique. Il s'agit d'un processus qui a toujours des conséquences sur la position des agents à l'intérieur de ces différents champs. Ainsi, la traduction de Martin Heidegger dans la France des années 1950, explique Bourdieu, sert en fait aux opposants de Jean-Paul Sartre qui souhaitaient affaiblir sa position dominante dans le champ universitaire français ; il s'agissait de montrer que tout était déjà dans Heidegger, ce qui explique du reste aussi, en partie, certaines incompréhensions sur les textes ainsi reçus¹².

Dans ce dossier, nous souhaitons analyser la manière par laquelle le choix de traduire plutôt que de ne pas traduire, de traduire un texte plutôt qu'un autre, et à un moment précis, le fait de le traduire « d'une certaine manière », et donc, nécessairement, d'en déplacer le sens, peut aussi se comprendre à partir de phénomènes de concurrences et de luttes de pouvoir entre traducteurs, éditeurs, ou encore dans le champ théologique, politique, universitaire. Par là même, nous entendons replacer le curseur sur les conflits : la traduction n'est pas seulement ce qui relie, ce qui fait circuler et échanger¹³, elle n'est pas seulement un instrument de la paix¹⁴ ; il s'agit aussi d'une action qui s'insère dans des luttes d'influence et de concurrence.

En évoquant les enjeux de pouvoir, nous ne saurions ainsi nous limiter au domaine restreint de « la politique » : par ce terme bien plus vaste, nous entendons prendre en considération l'ensemble des luttes de classement entre différents agents et leur concurrence au sein d'espaces sociaux particulièrement divers. La traduction peut précisément être considérée comme une

11. P. BOURDIEU, « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145-1 (2002), p. 3-8, ici p. 4.

12. Ce point est développé dans : P. BOURDIEU, *L'Ontologie politique de Martin Heidegger*, Paris, 1988.

13. Sur cet aspect, voir *Cultural Transfert Through Translation. The Circulation of Enlightened Thought in Europe by Means of Translation*, S. STOCKHORST dir., Amsterdam/New York, 2010.

14. *Frieden übersetzen in der Vormoderne. Translationsleistungen in Diplomatie, Medien und Wissenschaft*, H. DUCHHARDT et M. ESPENHORST dir., Göttingen, 2012.

manière d'agir, comme une façon, pour des agents, de prendre position au sein d'un champ, afin d'y imposer son pouvoir. Car la traduction, à l'image de l'ensemble des processus de publication, constitue bien une « action » à proprement parler. Le Groupe de recherche interdisciplinaire sur l'histoire du littéraire (GRIHL) propose, depuis quelques années déjà, de considérer tout texte publié comme une « action de publication », c'est-à-dire comme l'acte concret d'un agent qui cherche, ainsi, à intervenir sur le monde et à le transformer ; la publication est donc, inévitablement, « porteuse d'une prise de position¹⁵ ». Or, il en va ainsi des traductions, qui mettent toujours en jeu bien plus qu'un simple « contenu », qu'il s'agirait de faire connaître dans un espace linguistique nouveau¹⁶. Si la traduction est bien une forme particulière de publication, nous voulons réfléchir à la manière spécifique par laquelle la traduction peut s'insérer dans de telles luttes ; c'est-à-dire comment, pour quels acteurs précisément, avec quels effets, et comme le résultat de quelles stratégies. Surtout, il s'agit de montrer que les enjeux de pouvoir qui se cachent derrière la traduction dépassent de beaucoup le simple fait de faire connaître un « contenu » textuel à un nouveau groupe, et qu'il réside précisément, aussi, dans l'acte même de traduire et la manière précise de traduire.

Évoquer la stratégie et l'enjeu de pouvoir ne revient toutefois pas à reconstruire des intentions ou une volonté consciente ; il s'agit bien plutôt de « comprendre des ensembles d'actions pensés comme choix faits par des individus dans le monde social¹⁷ ». Le fait que les acteurs n'aient pas, bien souvent, conscience des enjeux qui sous-tendent les choix qu'ils font, n'empêche pas que leurs actes aient des conséquences sur leur position au sein d'un champ donné¹⁸. Ainsi, il est sans doute révélateur que le texte de Karl Jaspers intitulé *Die Schuldfrage* – littéralement « la question de la culpabilité » – ait été traduit dès 1948, aux Éditions de Minuit, sous le titre « la culpabilité allemande », ce qui faisait disparaître la « question » tout

15. C. JOUHAUD et A. VIALA, « introduction », dans GROUPE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR L'HISTOIRE DU LITTÉRAIRE, *De la publication. Entre renaissance et Lumières*, ID. éd., Paris, 2002, p. 5-21, ici p. 10.

16. Voir par exemple l'analyse de l'introduction du théâtre français en Europe au XVIII^e siècle proposée par R. MARKOVITS, *Civiliser l'Europe. Politiques du théâtre français au XVIII^e siècle*, Paris, 2014, p. 20.

17. D. RIBARD et N. SCHAPIRA, « introduction », dans *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écriture et trajectoires sociales*, ID. dir., Paris, 2013, p. 5-21, ici p. 9.

18. C'est cette tension que permet précisément de résoudre le concept d'*habitus* : *ibid.*

en explicitant l'identité de ceux qui la portaient – et ce quand bien même le texte, qui posait évidemment de manière centrale ce que Jaspers appelle lui-même, les « questions allemandes » (*die deutschen Fragen*), proposait en fait aussi une réflexion générale sur le concept de culpabilité, appliqué également, quoiqu'à la marge, au cas des puissances victorieuses¹⁹. Envisagé dans ses conséquences larges, l'acte de traduire peut alors prendre toute sa place aux côtés de l'ensemble des pratiques permettant l'exercice concret du pouvoir d'un individu ou d'un groupe sur un autre. Ce constat a d'ailleurs permis d'imposer la question de la traduction dans des domaines historiographiques qui ne semblaient pas, *a priori*, devoir s'y intéresser. C'est le cas de l'histoire diplomatique, évoquée dès l'introduction, mais aussi de l'histoire coloniale : Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo ont ainsi montré qu'au-delà des stratégies conscientes des différents acteurs impliqués, les rapports de domination propres à l'expérience coloniale pouvaient se refléter dans les questions de traduction, et que c'était parfois même dans ces dernières que la domination coloniale s'exprimait pleinement²⁰.

Au sein du cadre général que nous venons de délimiter, plusieurs éléments précis retiennent notre attention. D'abord, il nous faut déterminer de manière précise quels champs sociaux sont concernés et impliqués à travers ces actes de traduction, et quels acteurs ou groupes d'acteurs y ont parfois intérêt. Rappelons qu'une traduction met toujours en scène un ou des traducteurs, mais aussi, le plus souvent, des éditeurs, des préfaciers, des correcteurs, un commanditaire, peut-être même des écoles de traducteurs, un juge et des avocats, ces acteurs ne circulant pas tous dans les mêmes univers sociaux, ni avec les mêmes intérêts.

Pour l'ensemble de ces personnages, nous devons également préciser ce par quoi, précisément, la traduction permet de prendre part aux luttes de pouvoir. Deux cas doivent au moins être distingués. Parfois, l'enjeu de pouvoir semble bien résider dans le fait même de traduire un texte. Ainsi, les médiévistes ont montré qu'en faisant traduire un ensemble de décisions ou

19. Dans un texte de 1962, Jaspers explicite ainsi clairement les intentions qui étaient les siennes en 1946 : « [Le texte] pointait aussi la culpabilité partagée des puissances victorieuses, non pas pour nous dédouaner, mais par souci de véracité [...] » (*[Die Schrift] wies auch auf die Mitschuld der Siegermächte, nicht um uns zu entlasten, sondern der Wahrhaftigkeit wegen [...]*) : K. JASPERS, *Die Schuldfrage. Für Völkermord gibt es keine Verjährung*, Munich, 1979, p. 89.

20. C'est le cas, notamment, à travers la question de la taxinomie : *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO dir., Paris, 1985.

de textes juridiques dans les différentes langues vernaculaires de leurs empires ou de leurs royaumes, Charlemagne ou encore Roger II de Sicile n'avaient pas pour simple but de faire connaître des décisions, mais bien de créer, par cet acte même, un espace culturel, politique et juridique unifié²¹. En ce sens, la question de la « compréhension », le fait de donner à connaître le contenu d'un texte à un groupe linguistique nouveau, apparaissent souvent comme secondaires dans la volonté de traduire. Blaise Wilfert a décrypté les enjeux qui se cachent derrière la parution des œuvres de Gabriele d'Annunzio dans le champ éditorial et intellectuel français de la fin du XIX^e siècle²² : capter cette traduction, mais également imposer certaines coupes, devient, dans ce contexte, une nécessité pour la *Revue des deux mondes*, elle qui tente alors de s'ériger comme une revue de référence, tout en préservant certaines formes morales, afin de toucher un certain public.

On glisse, ainsi, à un second aspect : les enjeux de pouvoir touchent parfois la manière précise par laquelle on choisit de traduire. Ainsi, dans les contextes schismatiques ou d'hérésies, la traduction précise de certains termes devient le lieu qui cristallise des divergences bien plus larges. Dans le contexte de l'Église médiévale, Benoît Grévin parle ainsi de la traduction comme d'un véritable « outil de domination », la connaissance fine des corpus patristiques de l'Église orientale donnant la « possibilité de retourner contre eux les armes de Grecs schismatiques²³ ». Les enjeux de traductions soulevés dans le cadre de la Réforme en donnent un autre exemple : s'est posée, par exemple, la question de la traduction de termes comme celui d'*episkopos*, que les catholiques retranscrivent par évêque tandis que les protestants choisissent le terme de surveillants²⁴. Imposer un terme plutôt qu'un autre peut ainsi devenir, dans certains contextes, le lieu central de la lutte, car derrière le choix d'un équivalent se cachent parfois le classement et l'ordre tout entier.

21. M. AEILKO ARIS, « Übersetzungen, allgemeine Voraussetzungen und theoretische Grundlagen », dans *Lexikon des Mittelalters*, Weimar, vol. 8, 1999, c. 1163-1166.

22. B. WILFERT, « Traduction littéraire : approche bibliométrique », dans *Histoire des traductions en langue française. XIX^e siècle, 1815-1914*, Y. CHEVREL, L. D'HULST et C. LOMBEZ dir., Paris, 2012, p. 255-344, ici p. 331.

23. B. GRÉVIN, *Le Parchemin des cieux. Essai sur le Moyen Âge du langage*, Paris, 2012, p. 302-313.

24. Nous retranscrivons ainsi le terme *overseer* cité par P. BURKE, « Cultures of translation... », art. cité, p. 28.

La collaboration entre des étudiants aux parcours, aux références et aux objets d'étude différents, a permis de réunir, pour ce dossier, des situations, des contextes, mais aussi des traditions historiographiques variés. Nous nous déplaçons ainsi de l'Angleterre du début du *xvi*^e siècle, jusqu'à l'Afrique occidentale du *xx*^e siècle ; nous considérons des textes aussi divers que les mémoires de guerre de vétérans des guerres napoléoniennes, ou les sermons du prédicateur Reinbeck, dans la Prusse du *xviii*^e siècle. Mais la diversité est aussi celle des sources, dès lors que le texte traduit ne saurait jamais suffire à l'analyse des enjeux de pouvoir qui se cachent derrière l'entreprise de traduction.

Le texte de Sigrid Azeroual (Paris 1) nous emmène, pour commencer, du côté de l'Angleterre à l'époque de la Réforme : elle nous montre que la traduction de la Bible proposée par William Tyndale met en fait en jeu un ensemble de rapports de force et d'enjeux de pouvoir entre le roi, la papauté, et la nation naissante. Le cas présenté par Annelie Grosse (EUI) permet de comprendre de manière concrète comment la traduction de textes théologiques pouvait s'insérer dans des luttes de pouvoir au sein de l'univers théologique et curial de la Prusse du *xviii*^e siècle. La traduction en français des sermons de Reinbeck servit ainsi de propagande aux wolffiens dans le contexte de la controverse philosophique qui les opposa aux piétistes. Toutefois, et alors même qu'ils étaient tous animés par la volonté de soutenir la philosophie wolffienne, les différents acteurs impliqués dans cette traduction suivaient des agendas divers, théologique et religieux pour les traducteurs, curial et politique pour leur commanditaire, et ils visaient des publics qui ne l'étaient pas moins – ce que permet de comprendre l'analyse fine des correspondances de ces différents acteurs. Les motivations ne semblaient pas moins diverses dans le cas de la traduction des mémoires de guerre rédigés par les vétérans de la guerre franco-espagnole (1808-1814). Matilda Greig (EUI) nous montre, à travers cet exemple, que la traduction poursuivait bien des fins commerciales – on traduit les textes ayant eu du succès dans le pays d'origine, et pour lesquels un éditeur peut espérer un succès de librairie – mais aussi historico-politiques : traduire tel ou tel mémoire, et surtout transformer les textes jusqu'à, finalement, les réécrire, c'est contrôler l'histoire et la mémoire d'un événement ayant joué un rôle majeur dans la construction des imaginaires nationaux. Le cas analysé par Stéphanie Soubrier (Paris 1), celui des manuels de traduction du français au bambara, qui devaient permettre aux officiers français de communiquer avec les troupes indigènes durant la Première Guerre mondiale, nous prouve

à quel point la domination coloniale se construit aussi à travers le choix des mots et de leurs équivalents. Dans ce contexte, la traduction peut être envisagée non seulement comme le reflet des rapports de force inhérents à la société coloniale, mais également comme un facteur de recomposition des hiérarchies coloniales. Enfin, nous ne pouvons que remercier vivement Madame Ann Thomson (EUI) de l'honneur qu'elle nous a fait en acceptant de conclure ce dossier. Si ce dernier, sans aucun doute, soulève bien plus de problèmes qu'il n'en résout, nous espérons toutefois que la diversité des temps, des espaces, des acteurs, des champs et des sources permettra d'appréhender, au-delà des situations et des contextes particuliers, la spécificité de l'acte de traduire, et sa force dans les enjeux de pouvoir.